

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 24 septembre 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 30 septembre 2024

### COHÉSION SOCIALE - GUICHET CLAUSES D'INSERTION DU NIORTAIS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES AU TITRE DU FSE+ ET DU PLIE

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Aurore NADAL, Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Romain DUPEYROU, Cédric BOUCHET pouvoir à Emmanuel EXPOSITO, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Dominique SIX, Thierry DEVAUTOUR pouvoir à Agnès RONDEAU, Noélie FERREIRA pouvoir à François GUYON, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Guillaume JUIN pouvoir à Eric PERSAIS, Gérard LABORDERIE pouvoir à Alain LECOINTE, Lucien-Jean LAHOUSSE pouvoir à Thibault HEBRARD, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Lucy MOREAU pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Nicolas ROBIN pouvoir à Gérard LEFEVRE, Mélina TACHE pouvoir à Florent SIMMONET, Florence VILLES pouvoir à Rose-Marie NIETO, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

#### **Titulaire absent suppléé :**

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

#### **Titulaires absents :**

Christelle CHASSAGNE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

#### **Titulaires absents excusés :**

Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Christophe GUINOT, Nadia JAUZELON.

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Sophie BOUTRIT

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

#### **COHÉSION SOCIALE - GUICHET CLAUSES D'INSERTION DU NIORTAIS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES AU TITRE DU FSE+ ET DU PLIE**

Monsieur **Romain DUPEYROU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Considérant les objectifs du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et les principes du Développement Durable et conformément à sa compétence actions insertion (art. 3-11 des statuts), la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) réaffirme, à travers les deux dispositifs que sont le Guichet Unique Clauses d'Insertion et le PLIE, sa volonté de favoriser le retour à l'emploi des publics en difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Concernant le guichet des clauses d'insertion : ce guichet optimise l'action publique, en faisant le lien entre commande publique, emploi et lutte contre les exclusions.

Le guichet unique vise :

- pour les chefs d'entreprises, à une plus grande simplicité et rapidité dans les démarches ;
- pour les donneurs d'ordres, à la mutualisation des moyens des parcours d'insertion, et de l'expérience tirée des évaluations ;
- pour les structures d'insertion, à proposer au public en insertion des parcours plus riches et diversifiés favorisant le retour à l'emploi.

Dans ce cadre, en 2023, 47 960 heures d'insertion ont été réalisées sur le territoire niortais, soit l'équivalent de 30 ETP. Cela représente 55% des heures effectuées dans le département.

Ainsi, ce sont :

- 206 personnes en difficulté d'insertion qui ont bénéficié de missions de travail en 2023 ;
- 82 entreprises qui ont été impliquées dans le dispositif, dont 49% sont implantées en Deux-Sèvres.

Ces résultats illustrent la qualité de service de notre Guichet et les efforts conjugués de l'ensemble des acteurs : donneurs d'ordre, entreprises et structures d'insertion. Ils constituent autant d'encouragements à poursuivre notre mobilisation pour le retour à l'emploi des publics en difficulté d'insertion professionnelle de notre territoire, notamment à travers le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

En lien avec sa compétence insertion, le Département des Deux-Sèvres soutient le développement de ce dispositif au titre du FSE+. Dans ce cadre, un appel à projets lancé sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2025, propose de prendre en compte jusqu'à 60% de la masse salariale des agents de

la CAN dédiés, pour un soutien d'un montant de 236 877,78 euros, qui se décompose de la manière suivante :

Période	Coût prévisionnel de l'opération	Demande prévisionnelle de cofinancement au titre du FSE+	Autofinancement prévisionnel par la CAN
Année 2023 (du 01.07.2023 au 31.12.2023)	68 345,59 €	41 007,35 €	27 338,24 €
Année 2024 (du 01.01.2024 au 31.12.2024)	134 998,10 €	80 998,86 €	53 999,24 €
Année 2025 (du 01.01.2025 au 31.12.2025)	191 452,62 €	114 871,57 €	76 581,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>394 796,31 €</b>	<b>236 877,78 €</b>	<b>157 918,53 €</b>

Concernant le PLIE :

Le PLIE est un dispositif d'accompagnement renforcé et individualisé à destination des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, résidant sur le territoire de la CAN. Le Protocole d'accord 2022-2028, signé entre Niort Agglo, le Département des Deux-Sèvres, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat, constitue le cadre stratégique du dispositif.

Le PLIE vise :

- Le retour à l'emploi et/ou la formation des personnes accompagnées, grâce à un diagnostic socio-professionnel approfondi, la définition d'étapes de parcours (emploi, formation, levée des freins), et un accompagnement renforcé ;
- La levée des freins à l'emploi (mobilité, santé, modes de garde, ...), par la mobilisation de structures ressources, des partenaires de l'emploi, de l'insertion et de la formation, et le développement de nouveaux outils.

Dans ce cadre, 263 personnes ont été accompagnées en 2023, dont 71% sont bénéficiaires du RSA. 350 étapes de parcours ont été réalisées et 44 sorties positives ont été enregistrées, dont 40 en emploi.

En lien avec sa compétence insertion, le Département des Deux-Sèvres soutient le développement de ce dispositif au titre du FSE+. Dans ce cadre, un appel à projets qui a été lancé sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, propose de prendre en compte jusqu'à 60% de la masse salariale des agents de la CAN dédiés, pour un soutien d'un montant de 41 896,76 euros, qui se décompose de la manière suivante :

Période	Coût prévisionnel de l'opération	Demande prévisionnelle de cofinancement au titre du FSE+	Autres financements publics sollicités (Région, ARS)	Autofinancement prévisionnel par la CAN
Année 2024 (du 01.01.2024 au 31.12.2024)	70 725,69€	41 896,76€	22 314,00€	6 514,93€
<b>TOTAL</b>	<b>70 725,69€</b>	<b>41 896,76€</b>	<b>22 314,00€</b>	<b>6 514,93€</b>

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à signer les demandes de subvention décrites ci-dessus, ainsi que tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Sophie BOUTRIT**

**Jérôme BALOGÉ**

**Secrétaire de séance**

**Le Président**